



**Séance de la Commission Permanente du vendredi 5 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de juillet, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

**Présents :**

Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, M. Gilbert THULEAU,

**Absents excusés :**

Mme Isabelle CHATEAU, M. Claude DUCHÉ, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE

Date des convocations : 3 juin 2024

Membres en exercice : 8

Membres présents : 5

Nombre de votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

**N° 24-095**

**OBJET : SECOURS LOYER**

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE  
DÉCIDE**

d'accorder un secours financier à 1 personne, pour le règlement d'une facture de dette de loyer 2023 pour un montant de **208,26 €** et pour une facture de régularisation de charges 2023 pour un montant de **138,59 €**.

La somme sera versée directement à - **HABITAT 17** - 9-11 avenue de Mulhouse- 17000 LA ROCHELLE.

Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le 18/07/2024  
Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan  
le 18/07/2024  
Par délégation du Président,  
La Directrice du CCAS  
Frédérique SALLES

Fait à ROYAN, le 5 juillet 2024

Pour le Conseil d'Administration  
Le Président du CCAS  
Maire de Royan



Patrick MARENCO

Coursé de réception en préfecture  
281700116-20240705-DEL-24-095-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2024  
Date de réception préfecture : 18/07/2024